

RAPPORT ANNUEL 2024

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

1

12 millions* de français environ (sur 66 millions) sont touchés par un handicap. **1,5 million*** sont atteints d'une déficience visuelle et **850 000*** ont une mobilité réduite.

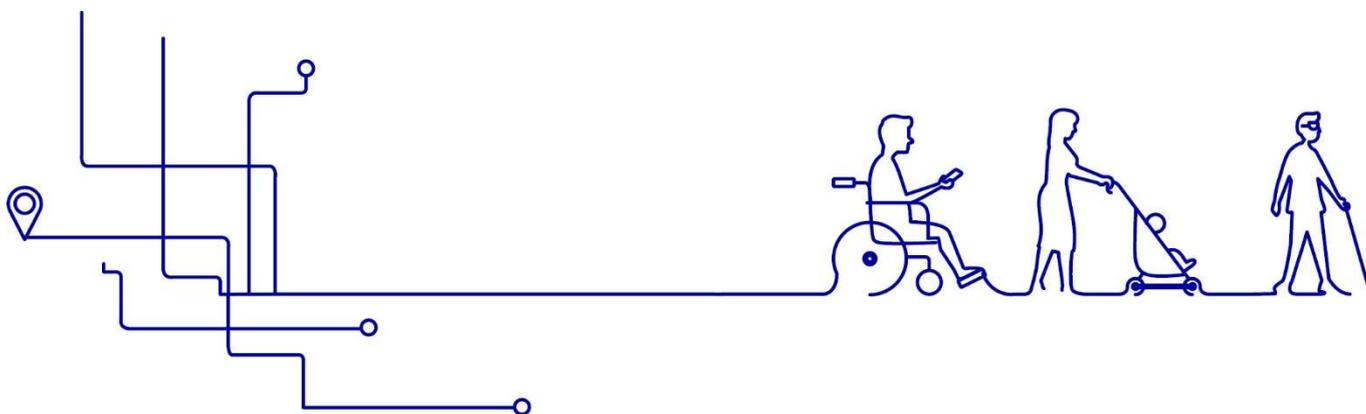
80 % des handicaps sont invisibles.

1 français sur 3** est concerné directement ou indirectement (aidant).

L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap. Pour les personnes n'étant pas en situation de handicap, l'accessibilité reste une préoccupation dans diverses situations : femmes enceintes, incapacités temporaires consécutives à un accident du travail ou domestique, difficultés sensorielles liées à l'âge, surpoids. Des situations où l'individu n'est pas à proprement parler en situation de handicap mais concerné.

*Chiffres Enquête de l'INSEE de 2001.

**Source interview Sophie Cluzel France inter le 3/12/2020



L'accessibilité en 10 CHIFFRES CLÉS



180
ERP*
gérés par les **COMMUNES**
ou **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
SEVRE & LOIRE

dart

130
ERP
ACCESSIBLES

16
nouveaux
depuis
Janvier 2016

* Établissement Recevant du Public

23

MEMBRES à la
Commission Intercommunale
d'Accessibilité

405
BÉNÉFICIAIRES
de l'allocation adulte
handicapé (AAH)

2



1

Gare au Pallet



18%

du parc logements sociaux
accessible



3

Lignes Aléop

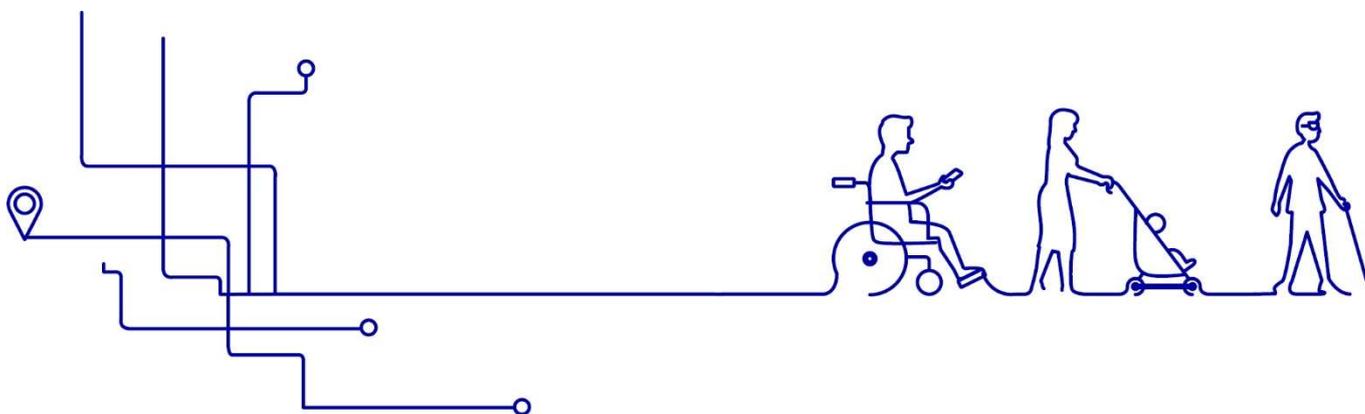
36 arrêts *dart*
16 accessibles

1

LIEU D'ACCUEIL

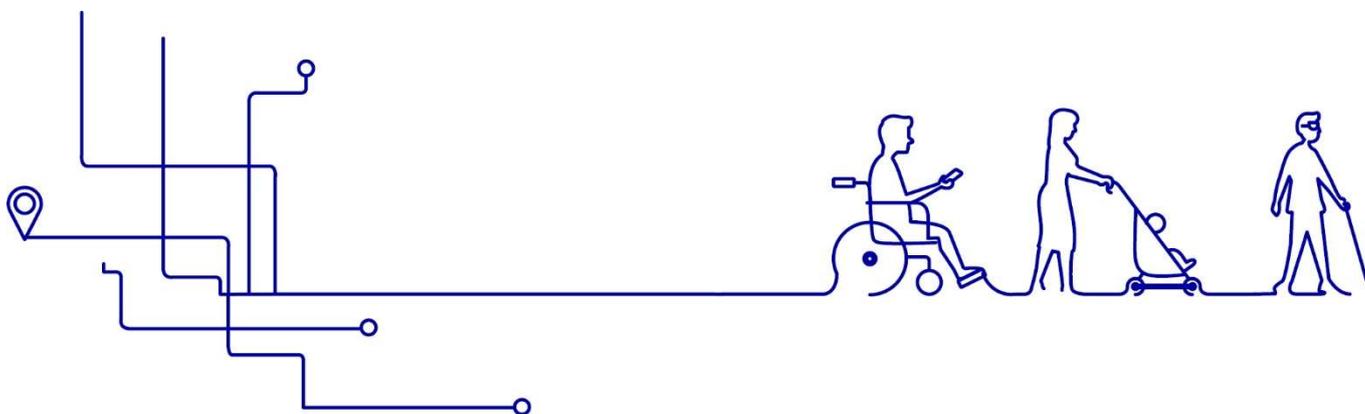
de la MDPH situé à Divatte sur Loire
dans les locaux de la CCSL:
le CLIC Sèvre et Loire





Sommaire

Edito	4	
Présentation du territoire		5
La commission intercommunale d'accessibilité		6
Les personnes en situation de handicap sur le territoire		8
Accessibilité et réglementation		10
Accessibilité et ERP publics		11
Accessibilité et ERP privés		14
Accessibilité » et logements		15
Accessibilité et mobilité		18
Accessibilité les autres actions		19
Bilan et perspectives		21
Annexes		22



Edito

Vous trouverez ci-après le rapport annuel d'accessibilité de la CCSL et de l'ensemble de ses communes membres.

Ce document issu de la collaboration et d'un travail partagé avec toutes les communes ainsi que les membres de la CIA, a pour vocation d'identifier, sensibiliser et accompagner les aménagements prévus par chacun en vue de rendre l'ensemble des équipements accessibles à tous. Il est factuel sur l'évolution des aménagements réalisés et identifie les efforts restant à produire pour l'avenir.

« Tous ensemble nous pouvons améliorer le quotidien de chacun »
Christelle Braud, présidente de la CC de Sèvre et Loire

Le rapport annuel : une obligation législative (Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales)

La loi prévoit que la commission intercommunale d'accessibilité dresse le constat de l'accessibilité sur un territoire donné en établissant un rapport annuel présenté en conseil communautaire et transmis au préfet. La CCSL a décidé de travailler sur des indicateurs qui seront actualisés chaque année permettant ainsi d'avoir un suivi. Il a été présenté en commission intercommunale d'accessibilité le 24 février 2025.

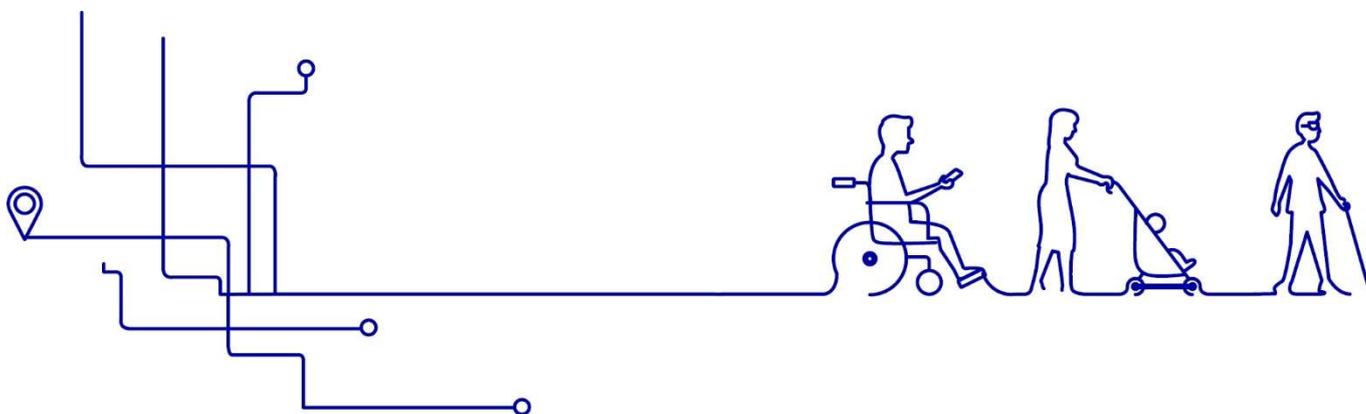
4

Le rapport annuel : un document à vocation multiple

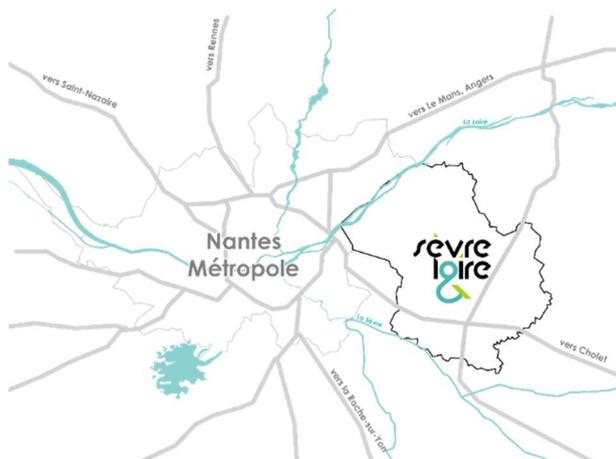
Au-delà de cet aspect réglementaire, le rapport est un document de travail, de pilotage et de communication pour :

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire
- Capitaliser l'expérience des actions menées
- Mettre en place une programmation et ouvrir des perspectives
- Mettre en avant les réussites
- Faire remonter les difficultés et/ou les besoins
- Formaliser la concertation
- Informer les associations
- Informer les citoyens

Pour toutes demandes d'informations complémentaires ou suggestions n'hésitez pas à contacter
Béatrice Landois, en charge de l'animation de la C.I.A :
Espace Loire
84 rue Jean Monnet ZA de la Sensive 44450 Divatte sur Loire
0251711018 accessibilite@cc-sevreloire.fr



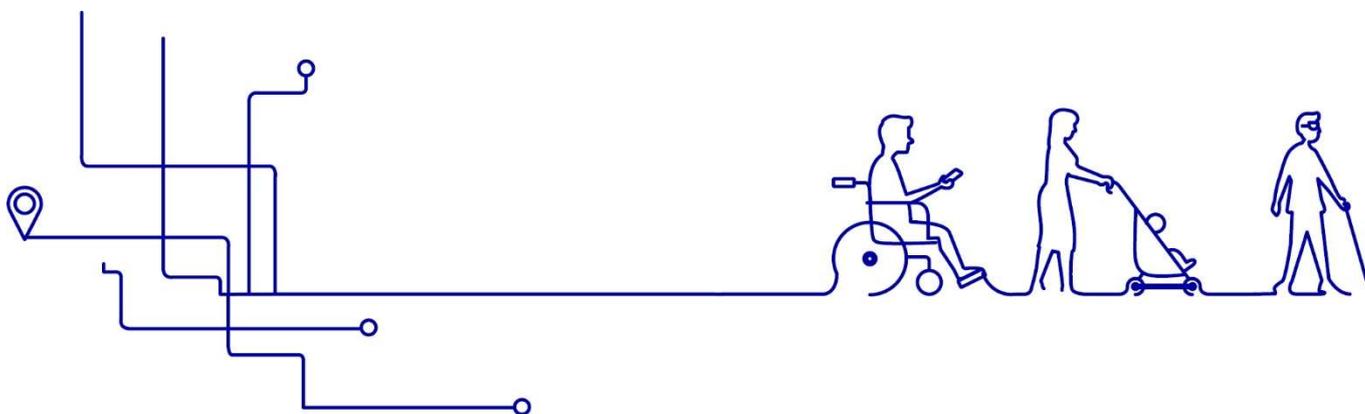
Présentation du Territoire



La Communauté de communes Sèvre & Loire est située au cœur du Vignoble Nantais, dans le département de la Loire Atlantique en périphérie de l'agglomération Nantaise. Elle compte près de 50 696 habitants (2021). Elle est composée de 11 communes, dont voici les caractéristiques ci-dessous :

LES COMMUNES DE L'INTERCOMMUNALITE

Nom	Superficie (km ²)	Population totale (source insee 2022)
<u>Divatte-sur-Loire</u>	33,90	7 097
<u>La Boissière-du-Doré</u>	9,41	1 072
<u>La Chapelle-Heulin</u>	13,47	3 406
<u>La Regrippière</u>	18,17	1 550
<u>La Remaudière</u>	12,98	1 303
<u>Le Landreau</u>	23,98	3 379
<u>Le Loroux-Bottereau</u>	45,31	8 532
<u>Le Pallet</u>	11,75	3 308
<u>Mouzillon</u>	16,50	2 919
<u>Saint-Julien-de-Concelles</u>	31,74	7 498
<u>Vallet</u>	58,96	9 639



La commission intercommunale d'accessibilité

CONTEXTE

La création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Conformément à cet article, la Communauté de communes Sèvre et Loire, par délibération du Conseil communautaire en date du 9 septembre 2020, a renouvelé la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en s'assurant de la représentativité de l'ensemble des handicaps, des usages et des différentes communes.

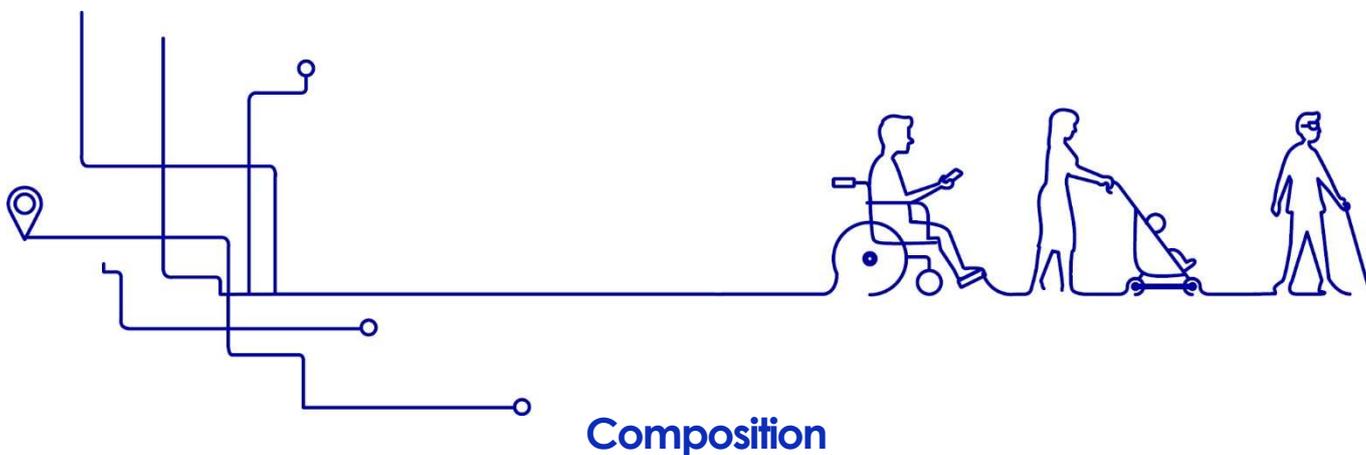
Il est possible pour les communes membres de l'établissement, au travers d'une convention passée avec ce groupement, de confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutes les communes ont décidé de transférer la CCA à la CIA. Une convention précisant les engagements de chacun a été signée entre les communes et la CCSL et approuvée par délibération dans les conseils municipaux et le conseil communautaire.

MISSIONS

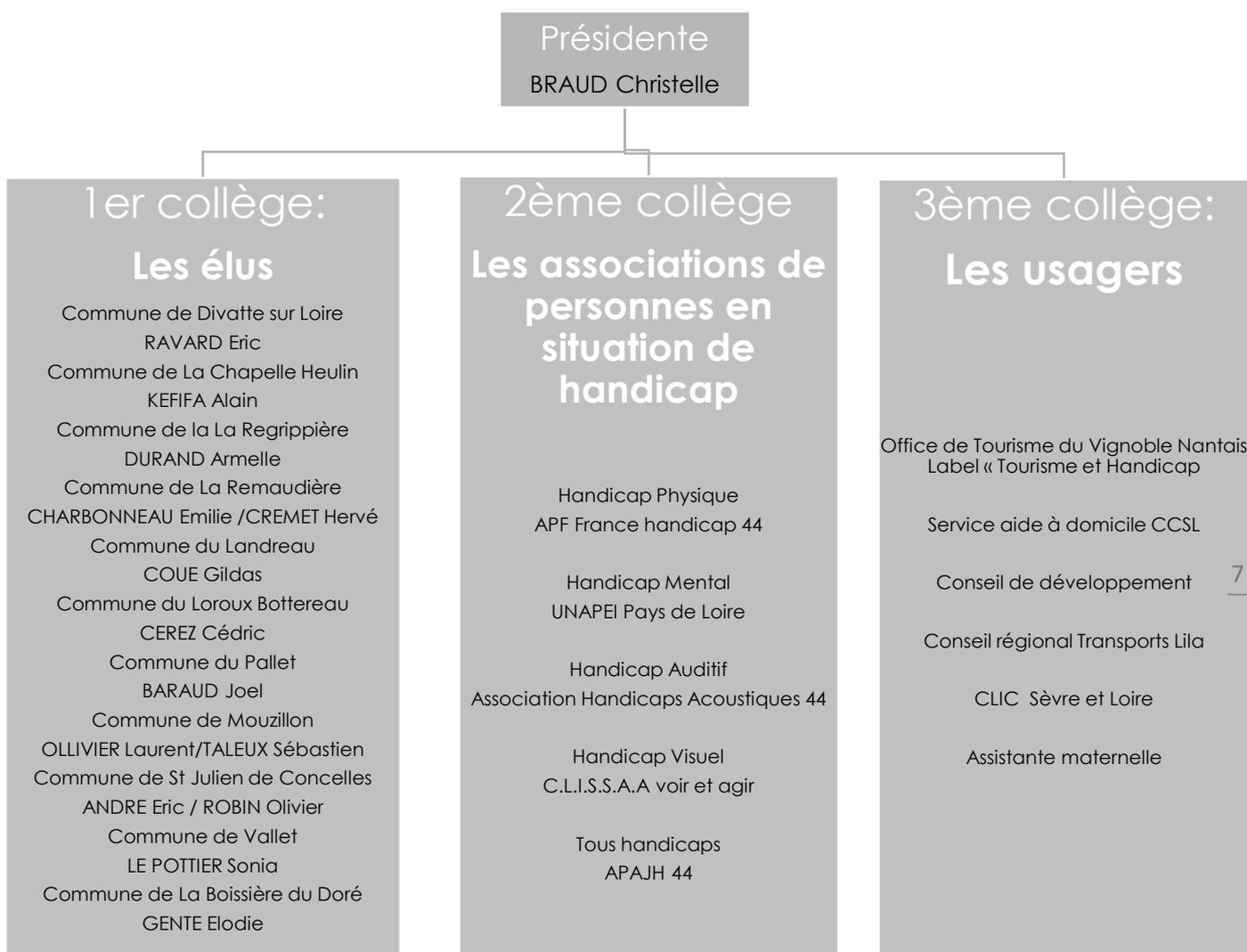
Les missions de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel, présenté en Conseil communautaire, transmis au Préfet ;
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situé sur le territoire, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées ;
- Accompagner et apporter un conseil technique aux communes pour les travaux de mise en accessibilité.
- Faire le bilan du niveau d'accessibilité de la voirie autour des arrêts prioritaires



Composition

ORGANISATION



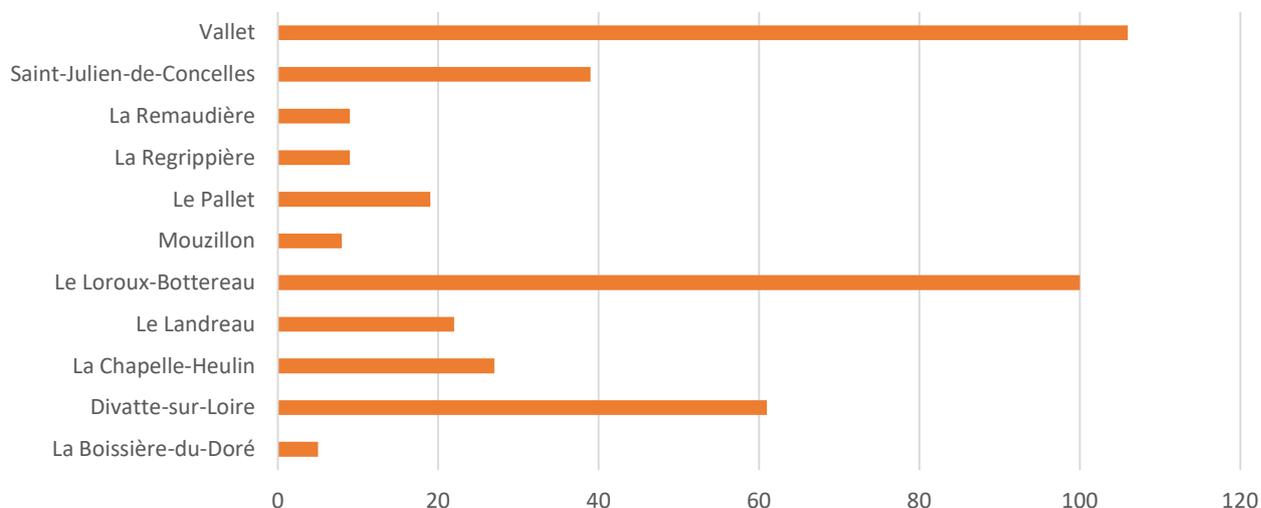
La commission plénière se réunit au moins deux fois par an. Par ailleurs, il existe un groupe de travail composé des agents des communes dont le rôle est de favoriser les échanges de pratiques et recenser les besoins.



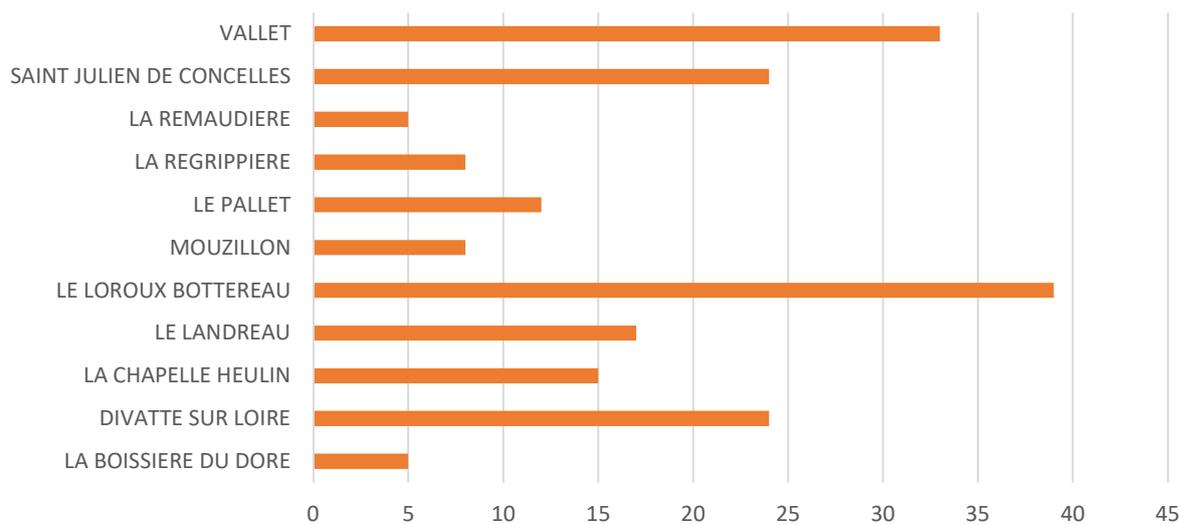


Les personnes en situation de handicap sur le territoire

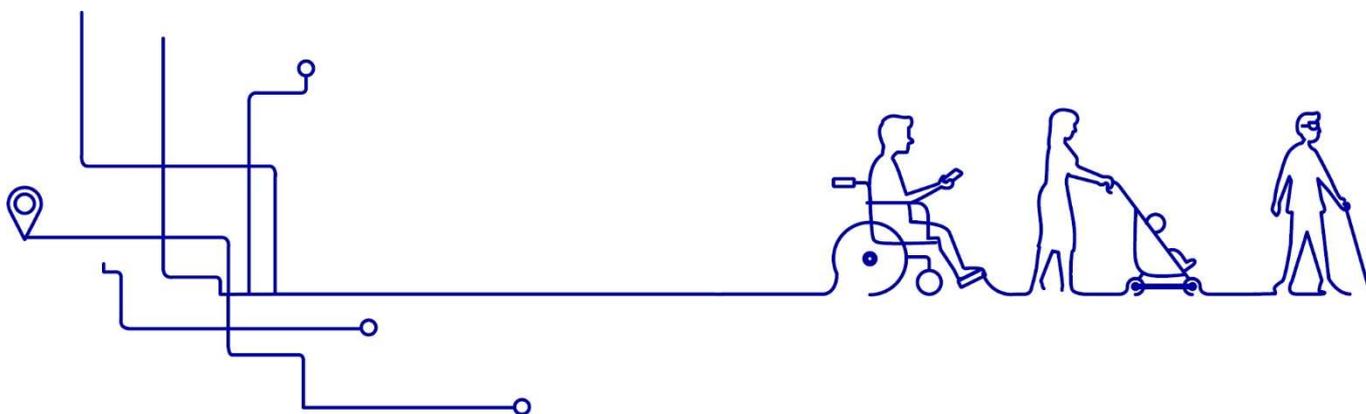
Nb d'allocataires allocation adulte handicapé (AAH) par commune Source : CAF - MSA (données 2021)



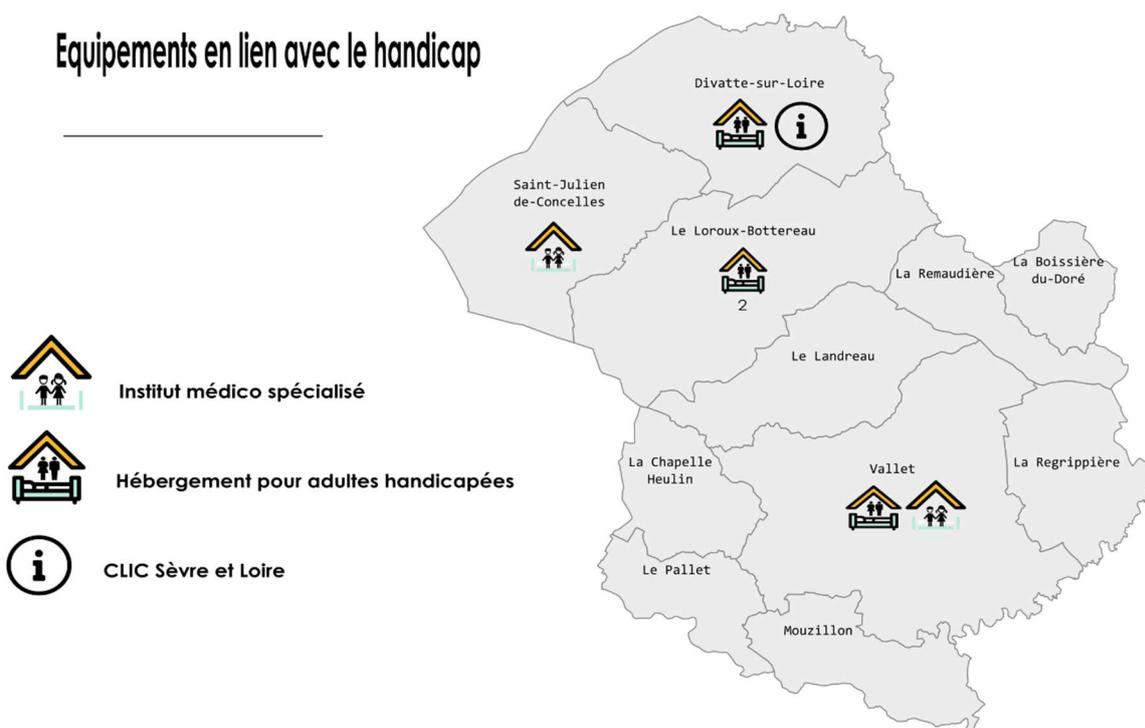
Nb bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé par commune Source :CAF (données 2021)



Le Département intervient à travers de nombreux dispositifs et prestations pour aider les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne et l'exercice de leur citoyenneté. Adultes ou enfants, le lieu central pour toutes les demandes d'informations est la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH). Elle accueille et facilite les démarches pour faire face au handicap et faire valoir les droits des citoyens en situation de handicap.



Equipements en lien avec le handicap



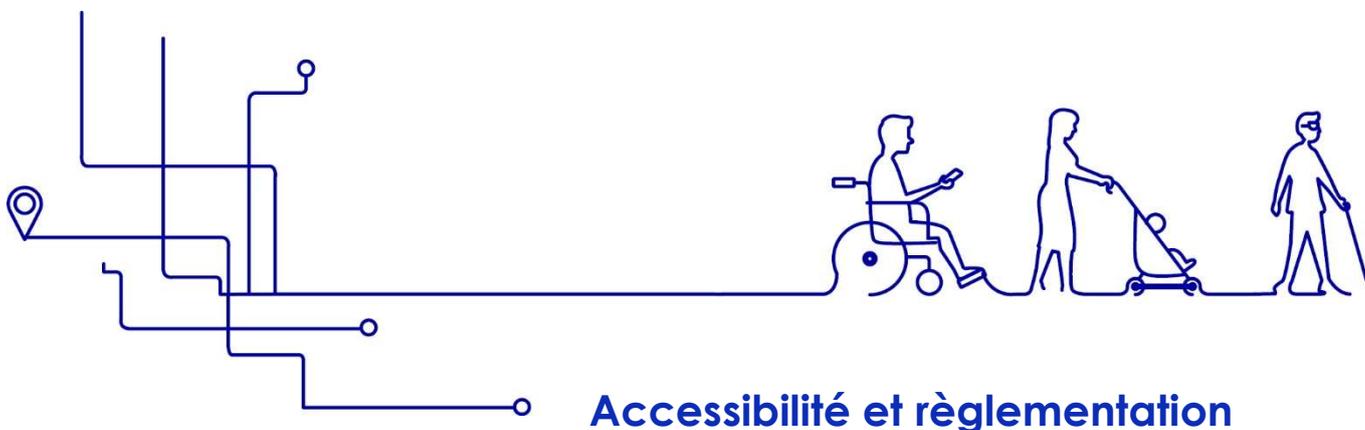
Sur notre territoire, le Centre Local d'Information et de Coordination aussi appelé CLIC est un lieu d'information des résidents en Sèvre & Loire, pour les personnes de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap sans condition d'âge.

Ce service est rattaché à la communauté de communes de Sèvre et Loire depuis le 1 janvier 2023. Il assure des missions d'accompagnement en lien avec les services pour l'autonomie à domicile. C'est également le relais de la MDPH, dans ce cadre elle assure :

- L'information sur les droits et les services disponibles
- L'évaluation de la situation de chacun et les informations sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH
- L'aide aux personnes à remplir leurs dossiers de demande auprès de la MDPH
- L'information des personnes de l'état d'avancement de leur dossier

Contact : CLIC SÈVRE ET LOIRE
84 rue Jean Monnet 44450 Divatte-sur-Loire

02 51 71 95 89



Accessibilité et réglementation

LES GRANDES LOIS EN MATIERE D'ACCESSIBILITE

PREMIERE LOI FONDATRICE en France : LOI DU 30 JUIN 1975, notamment son article 49: « Les dispositions architecturales et aménagements des locaux d'habitation et des installations ouvertes au public, notamment les locaux scolaires, universitaires et de formation, doivent être tels que ces locaux soient accessibles aux personnes handicapées; » (devenu l'article L.111-7 du CCH) d'accessibilité

LOI DU 13 JUILLET 1991 : Introduit l'obligation d'accessibilité pour les lieux de travail (modification de l'art. L.111-7 du CCH), l'aménagement de la voirie ouverte à la circulation publique et le contrôle a priori de l'accessibilité au niveau du permis de Construire pour les ERP

LOI DU 13 DECEMBRE 2000 (LOI SRU) : Instaure l'obligation d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

LOI DU 11 FEVRIER 2005 : Élargit la notion de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), exonère de l'obligation d'accessibilité les seules maisons individuelles construites pour son propre usage et prévoit la mise en accessibilité progressive du parc existant (voir détails plus loin)

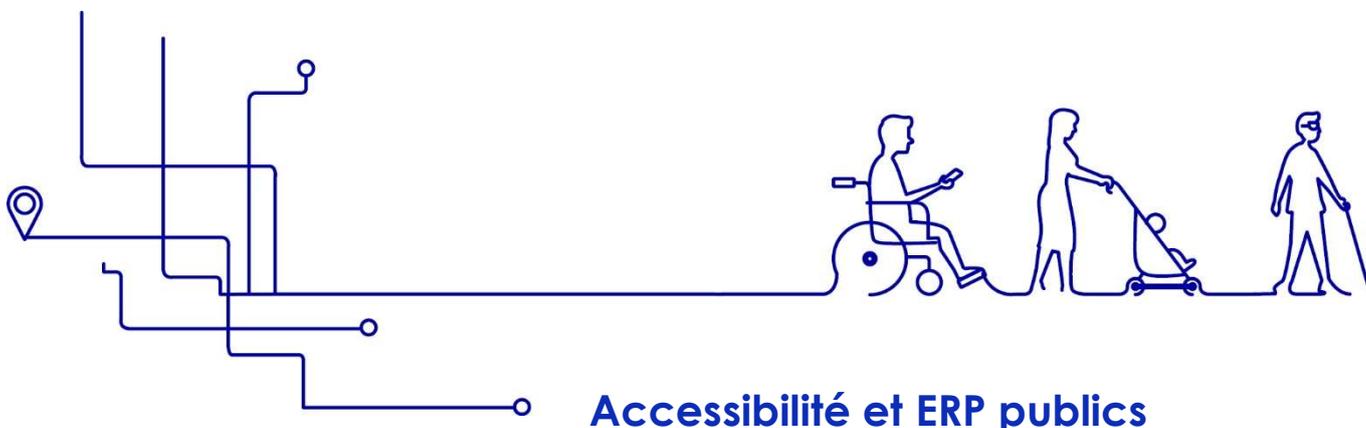
LOI DU 10 JUILLET 2014 et ordonnance du 26/09/2014 sur les Ad'AP : Habilité le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

LOI D'ORIENTATION ET DES MOBILITES PUBLIEE LE 24/12/2019 : Incite les collectivités territoriales et les transporteurs à la fois à améliorer globalement la qualité de service pour les voyageurs en situation de handicap, d'assurer une meilleure continuité du parcours usager, et de permettre l'émergence de services innovants d'information multimodale.

10

LES OBLIGATIONS A RESPECTER

Domaines	Construction et rénovation	Existant	Obligation de diagnostic
ERP	Textes d'application de la loi du 11/02/2005 : 01-01-2007	Toute surface ouverte au public doit être accessible excepté pour les ERP de 5ème catégorie où une partie de l'ERP peut être accessible si le service rendu est garanti. Certaines dérogations sont possibles sous certaines conditions.	Catégories 1 et 2 (ou 1 à 4 si appartenant à l'Etat) 01-01-2010 Catégories 3 et 4 01-01-2011
LOGEMENT	Nouveaux textes 01-01-2007	En cas de travaux significatifs	
VOIRIE	Nouveaux textes 01-07-2007	Planification prévue dans le PAVE Cohérence dans la chaîne de déplacement	PAVE 23/12/2009
TRANSPORTS	Cf. textes ERP et Voirie + textes matériel roulant	Dépôt d'un SD'AP schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée en préfecture	12/02/2008
LIEUX DE TRAVAIL	Nouveaux textes 21-04-2010	En cas de travaux significatifs	



Accessibilité et ERP publics

Écoles, bibliothèques, salles communales, équipements sportifs, haltes-garderies... Ces bâtiments ont été intégrés dans une programmation de travaux à engager pour répondre aux obligations réglementaires de mise en accessibilité alors que les bâtiments neufs sont de fait aux normes. Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, toutes les collectivités ont déposé un Ad'Ap. Ce document est devenu un outil de suivi et de planification pour les communes de la CCSL. Il a été élaboré à partir des diagnostics existants des ERP, selon le choix des communes. La planification de la mise en accessibilité se fait par ERP ou par type de travaux (signalétique, mise aux normes des escaliers, ...).

Qu'est-ce qu'un Ad'AP ?

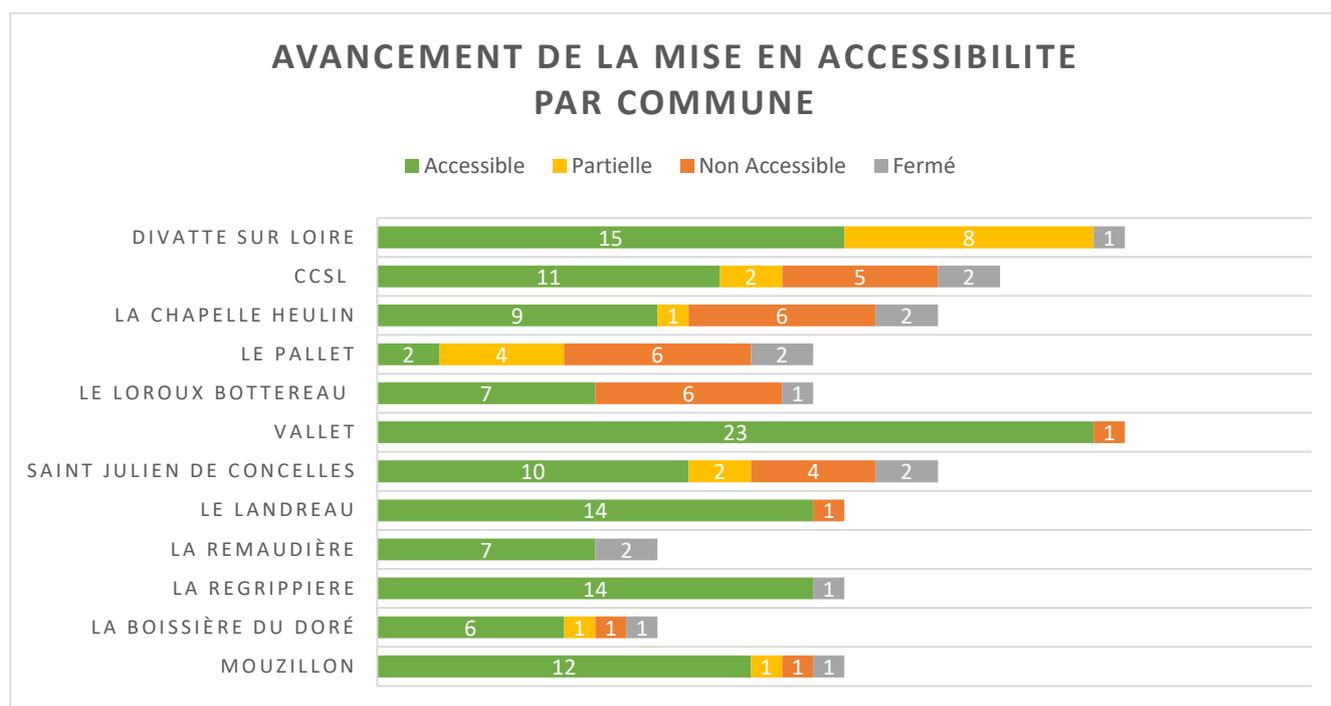
L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature des travaux et leur coût, et engage le gestionnaire d'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai déterminé (en fonction du patrimoine concerné : 3, 6 voire 9 ans), à les financer et à respecter les règles d'accessibilité. Les propriétaires d'ERP devaient le déposer avant le 27 septembre 2015.

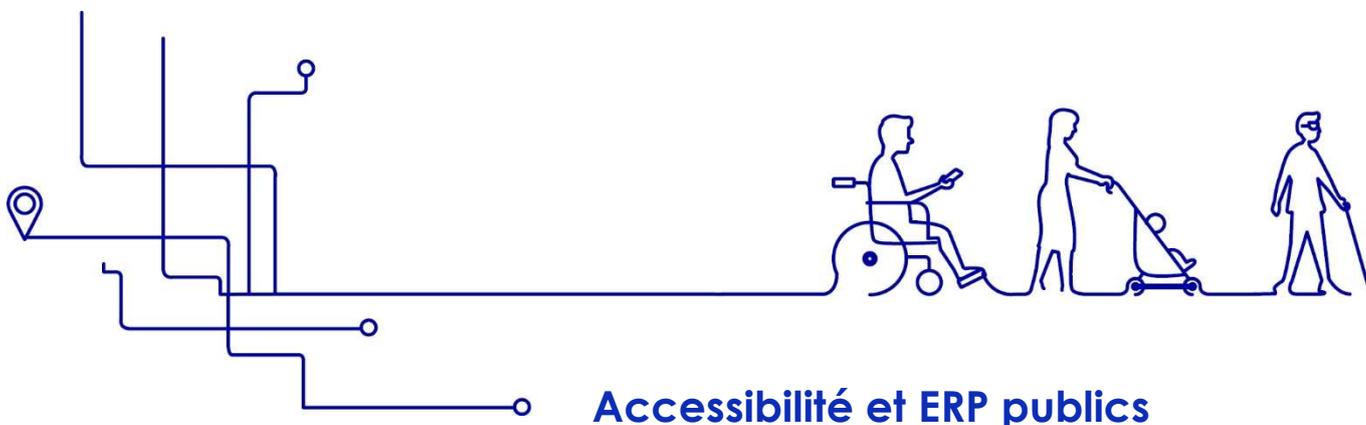
LES EQUIPEMENTS GERES PAR LES COMMUNE OU LA CCSL

130 E.R.P./I.O.P ACCESSIBLES DONT **16** NOUVEAUX DEPUIS JANVIER 2016

50 ERP/IOP INACCESSIBLES DONT **19** PARTIELLEMENT ACCESSIBLES

11





Accessibilité et ERP publics

Péri scolaire-La Regrippière

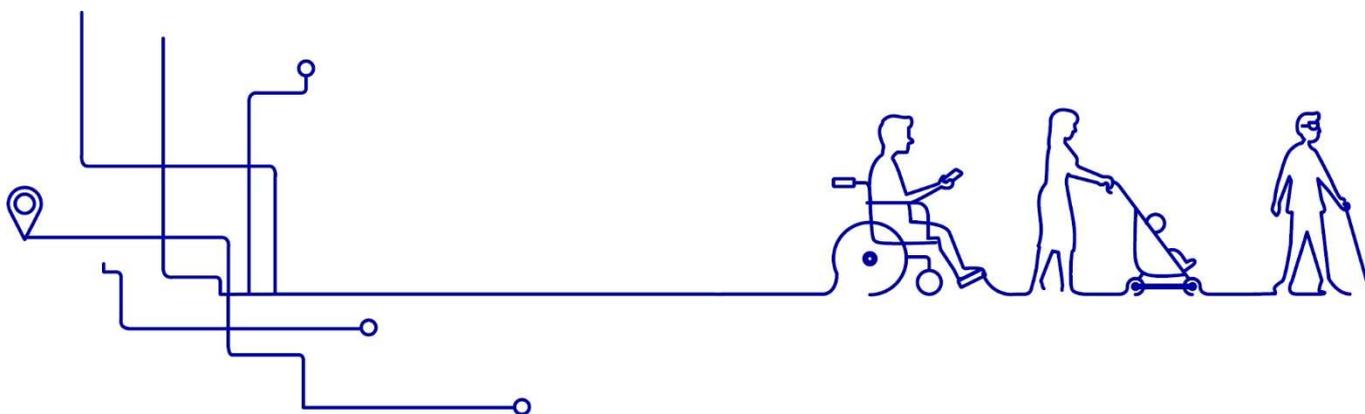


NOUVEAUX ERP DEPUIS JANVIER 2016

Commune	Propriétaire	Nom	Année de construction
La Boissière-du-Doré	Commune	Bibliothèque	2018
La Regrippière	Commune	Salle polyvalente	2017
Le Landreau	Commune	Pôle enfance	2018
Mouzillon	Commune	Pôle médical et commercial	2017
Vallet	CCSL	Déchèterie- IOP	2017
Vallet	Commune	Ecole de musique	2021
Vallet	Commune	Boulodrome	2017
La Chapelle-Heulin	Commune	Pôle médical et commercial	2018
La Chapelle-Heulin	Commune	Boulodrome-IOP	2019
Divatte sur Loire	Commune	Salle de la convivialité	2021
Le Landreau	Commune	Pôle médical	2022
Saint Julien de Concelles	Commune	Maison de l'enfance	2022
Divatte sur Loire	CCSL	Extension du pôle Loire	2023
Divatte sur Loire	Commune	Tiers lieu « Le Nid »	2023
Le Loroux Bottereau	Commune	Espace France Services	2023
Divatte sur Loire	CCSL	Halte Accueil Vélo -Capitainerie	2024
Saint Julien de Concelles	Commune	City stade-Aire de jeux	2024



La liste complète des bâtiments communaux et intercommunaux accessibles est disponible sur le site internet cartographique de la CCSL : <http://geolocalisation.cc-sevrenoire.fr/>



AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS

D'autres gestionnaires publics ont déposé des Ad'Ap sur notre territoire : collège, école privé, centre spécialisé, hôpital.

46 ERP SOUS AD'AP

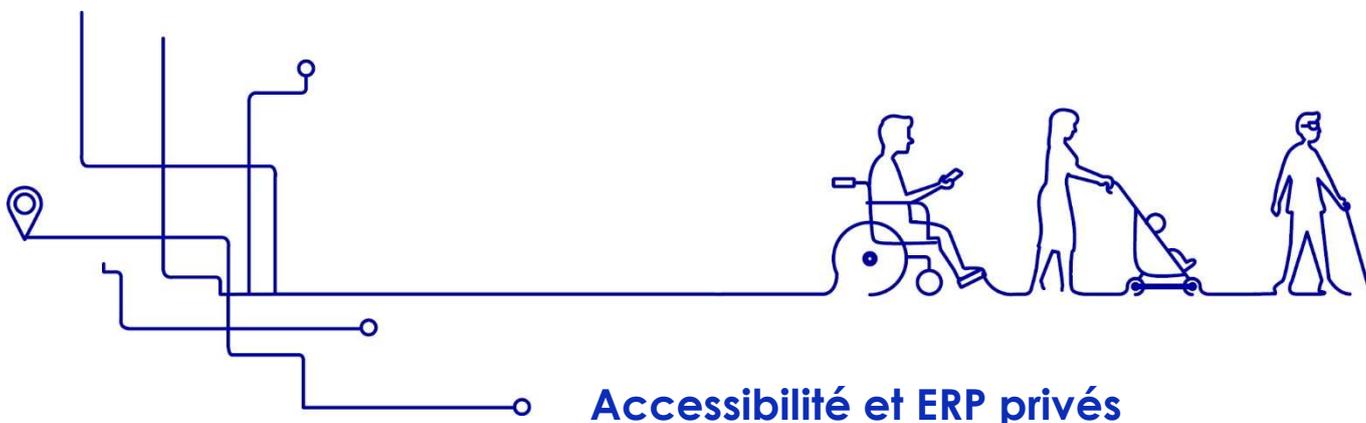
La Poste	Bureau de Vallet, Mouzillon, La Chapelle-Heulin, Le Pallet, Le Loroux-Bottereau, Saint Julien de Concelles
Institut médico-éducatif	IME des Dorices à Vallet
Conseil départemental 44	Collège Pierre Abélard à Vallet, Centre médico-social à Vallet-antenne de Divatte sur Loire, Collège Auguste Mailloux au Loroux-Bottereau
Service de Santé et du travail	Bureau de Vallet et du Loroux-Bottereau
Pays du Vignoble Nantais	Ecocyclérie du vignoble, musée du Vignoble Nantais
Banque	Crédit mutuel de Vallet/Loroux-Bottereau/Saint Julien de Concelles, Groupama Vallet/ Divatte sur Loire/Le Loroux Bottereau
Ecole primaire privée (OGEC)	Ecole maternelle et élémentaire de Mouzillon, Ecole du Landreau, Ecole de Vallet, Ecole Saint Joseph du Pallet, Ecole du Loroux-Bottereau
CAF	Bureau de Vallet
Hébergement adultes handicapés	Foyer de vie Adapei du Loroux, Foyer de vie Passerelle Divatte sur Loire et Saint Julien de Concelles, maison Méline à Saint Julien de Concelles (Gestion :SAMO, la nantaise d'habitation, ADMR, ...)
Lycée privé	Lycée Briacé au Landreau 13
Collège privé	Collège Notre Dame le Loroux-Bottereau, collège Saint Joseph à Vallet
Hôpital intercommunal	Hôpital, maison d'accueil spécialisé, maison de retraite

11 ERP ACCESSIBLES

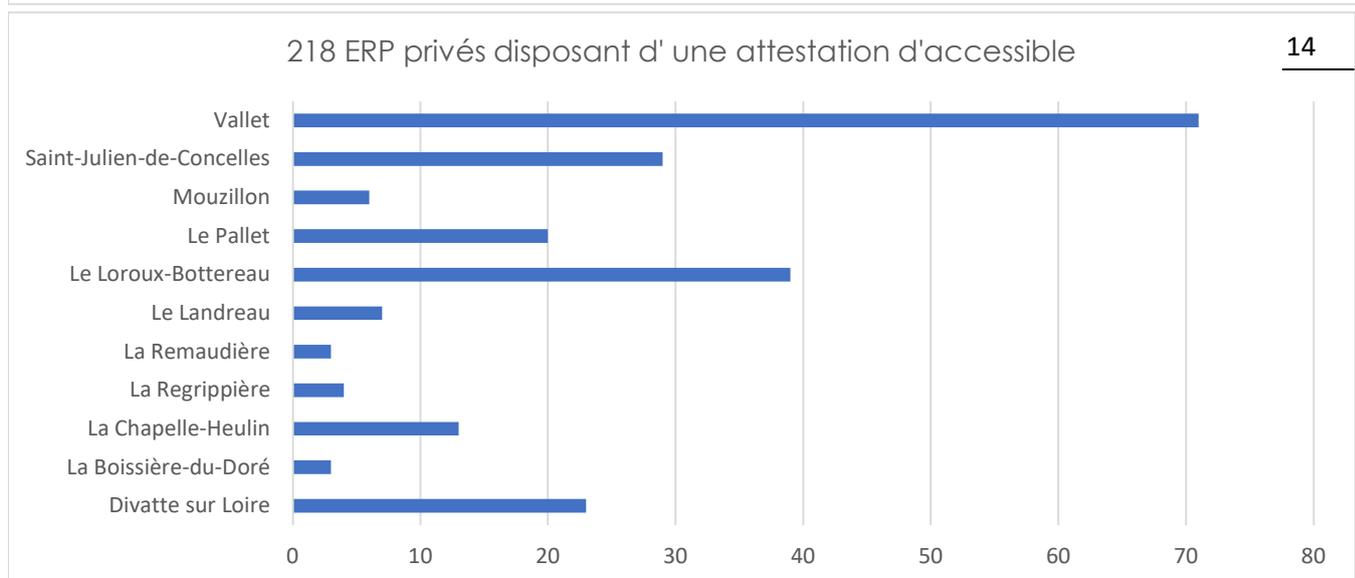
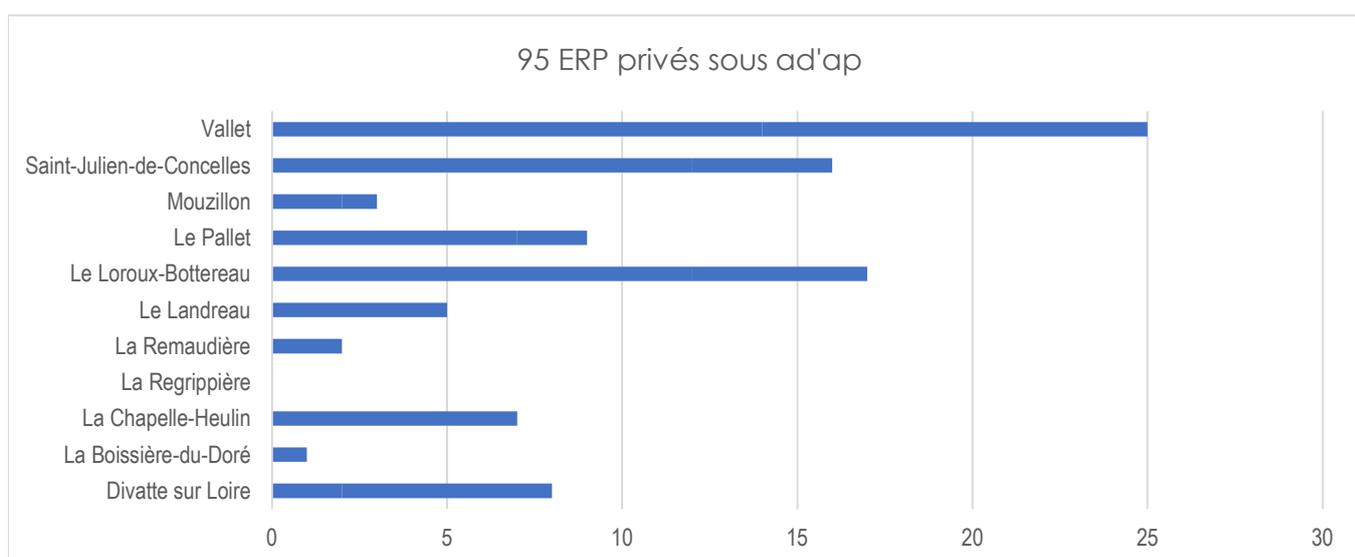
CMS DU LOROUX BOTTEREAU	15 ROUTE DE BARBECHAT	44430	Le Loroux-Bottereau
Résidence Le Clos du Moulin EHPAD	1 RUE DE LA GALERNE	44450	Divatte sur Loire
Restaurant scolaire privé	RUE PAIMPARAY	44330	Vallet
Centre courrier	LES QUATRES CHEMINS	44330	Mouzillon
Centre courrier	4 PLACE DE LA POSTE	44450	Saint-Julien-de-Concelles
Ecole Sacré Cœur	10 RUE DU VIGNOBLE	44330	La Regrippière
Foyer ADAPEI	9 BIS RUE D'ANJOU	44330	Vallet
Hôpital du Loroux	51 RUE DE LA LOIRE	44430	Le Loroux-Bottereau
Salle de réunion	2 BIS PLACE CHARLES DE GAULLE	44330	Vallet
Groupe scolaire Saint Joseph	26 RUE DE L'EVECHE		Mouzillon
Local pat 'mouille	RUE DE L'INDUSTRIE	44330	Vallet



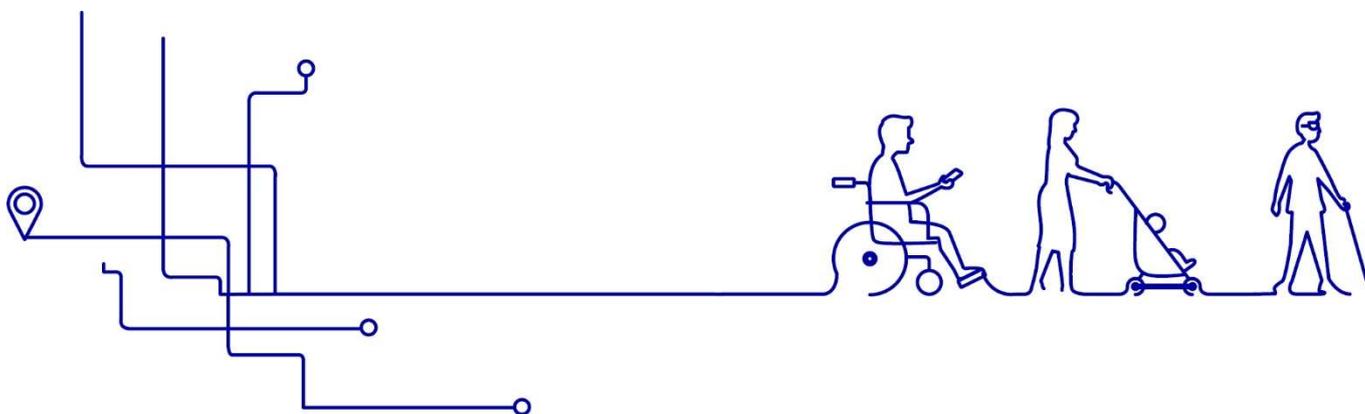
est une plateforme collaborative mise à disposition par le gouvernement. L'objectif est de recenser l'accessibilité de tous les lieux recevant du public et de partager ces informations le plus largement possible. Chacun peut y contribuer.



Dans le cadre des missions attribuées à la CIA, la CCSL doit tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.



Nous travaillons à partir de la liste mise à disposition sur le site de la préfecture (source 2021). A partir de ce tableau, nous faisons une intégration dans notre système d'information géographique.



Accessibilité et Logements

L'accessibilité concerne la chaîne de déplacement dans sa globalité. Le logement est un élément majeur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.



La diversité des besoins lié aux différentes formes de handicap nécessite de s'adapter en disposant d'habitations pouvant évoluer. Dans un premier temps il convient de recenser l'offre de logement sur le territoire et au fur et à mesure du temps engager une démarche plus qualitative en intégrant les attentes des usagers.

UN LOGEMENT ADAPTE C'EST QUOI ?

Un logement accessible respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation. Ainsi, la majorité des logements récents sont accessibles. Cependant, cela ne garantit pas pour autant une adéquation avec les besoins de son occupant.

Un logement adapté répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant et que celle-ci peut y vivre en toute autonomie.

Exemple :

« Une personne sourde peut ainsi avoir besoin de signaux visuels répartis dans le logement pour l'avertir de l'activation de la sonnette ou du téléphone. Or, cette installation n'étant pas imposée par la réglementation, un logement accessible n'en possédera pas et sera donc inadapté à cet occupant sourd. ».

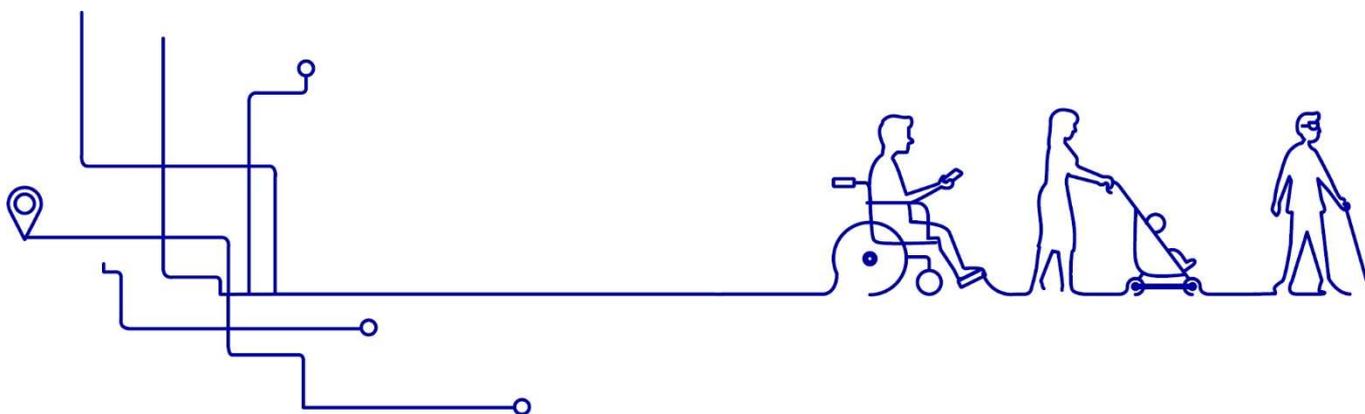
RECENSER L'OFFRE DE LOGEMENT

- Logements sociaux

Deux sources de données ont été utilisées pour démarrer le recensement.

Le Répertoire des logements sociaux, mis à disposition en open data, a été intégré dans le SIG afin de situer précisément tous les logements sociaux. Il est mis à jour tous les ans.

En parallèle l'union sociale de l'habitat de Loire Atlantique a réalisé une classification des logements selon le niveau d'accessibilité, cette grille est utilisée par tous les bailleurs sociaux. Pour le moment ces données ne sont pas liées.



Classification des logements

- **Niveau 0 - logement non accessible** : logement ne pouvant faire l'objet de travaux d'adaptation PMR (pas de douche avec seuil réduit, WC et sdb non adaptable)
- **Niveau 1 – logement accessible aux personnes âgées et non adaptable** : logement non adaptable PMR mais qui peut néanmoins faire l'objet d'adaptations légères aux seniors car ils sont accessibles (moins de 6 marches).
- **Niveau 2 – logement accessible aux personnes âgées et adaptable** : logement que l'on peut adapter aux PMR car accessible en fauteuil. Remplacement possible de la baignoire par une douche avec seuil réduit, wc et sdb adaptable PMR. A noter que les logements construits après 2007 entreraient dans cette catégorie.
- **Niveau 3 – logement accessible et adapté** : logement adapté PMR
- **Niveau 4 – logement accessible et très adapté** : logement adapté PMR (niveau 3), avec une ou des adaptations supplémentaires voire lourdes (interrupteurs bas, lavabos à hauteur réglables, revêtements des sols...).

18% DU PARC DE LOGEMENTS SOCIALES EST ACCESSIBLE ET ADAPTE.

Commune	Niv 0	Niv 1 -	Niv 2	Niv 3	Niv 4	Total
DIVATTE-SUR-LOIRE	40	31	37	26	4	138
LA BOISSIERE DU DORE		11				11
LA CHAPELLE HEULIN	21	14	30	1		66
LA REGRIPIERE		6	5	2		13
LA REMAUDIERE		2	8	2		12
LE LANDREAU	9	10	37	7		63
LE LOROIX BOTTEREAU	186	180	53	105		524
LE PALLET	6	6		8		20
MOUZILLON	11	4	4			19
SAINTE JULIEN DE CONCELLES	68	57	10	28		163
VALLET	147	98	28	82		356
Total	488	419	213	261	4	1385

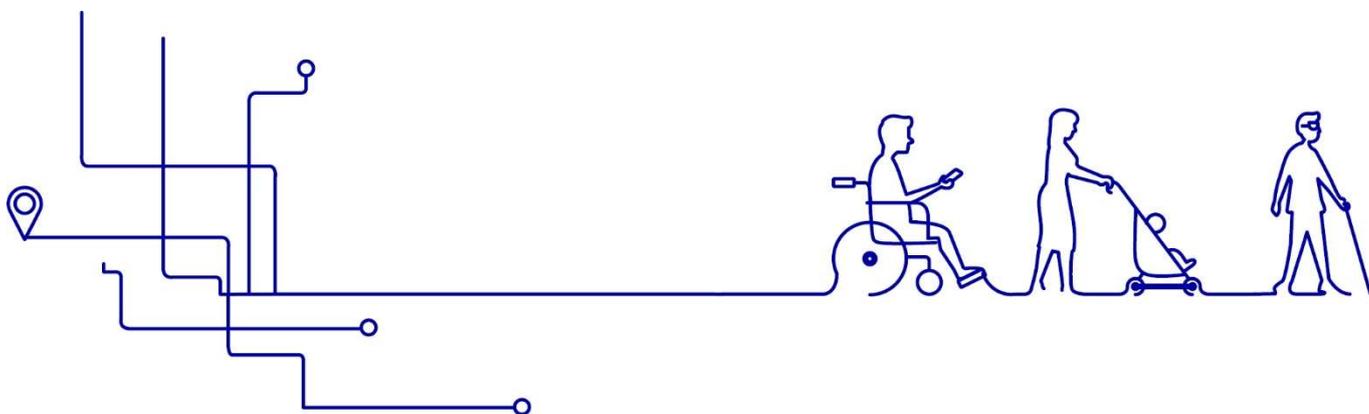
16

- Logements d'urgences

L'hébergement d'urgence se veut une réponse immédiate et de courte durée. Il répond à une nécessité immédiate de mise à l'abri. L'accès à ce dispositif d'urgence a lieu par le biais, d'un appel aux services d'urgence comme le 115 ou par les services sociaux des communes.

A ce jour aucun logement n'est accessible. Une réflexion globale est engagée pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique et l'organisation du mode de gestion.

Commune	Nombre	Type	Propriétaire
DIVATTE-SUR-LOIRE	1	T3	Bailleurs
LA BOISSIERE DU DORE	1	T4	Commune



LA REGRIPIERE	1	T5	Association
LA CHAPELLE HEULIN	1	T2	Bailleurs
LE LOROUX BOTTEREAU	4	T3	Bailleurs
SAINT JULIEN DE CONCELLES	3	T3	Bailleurs
VALLET	1	T3	Commune
LA REMAUDIERE	1	T3	Bailleurs

- Etablissements spécialisés :

Les foyers d'accueil médicalisés (Fam) et maisons d'accueil spécialisées (Mas) offrent des solutions d'hébergement et d'accompagnement aux adultes handicapés très dépendants qui n'arrivent pas à réaliser seuls les actes de la vie courante.

125 PLACES DANS LES ETABLISSEMENT SPECIALISES

			Hébergement	Gestion
FAM et FV La Passerelle	3 rue de la Galerne	Divatte-sur-Loire	35 /dont 2 temporaires	ADMR
Logement Accompagné	9 bis rue d'Anjou	Vallet	12	ADAPEI
FAH Vallet	9 bis rue d'Anjou	Vallet	14	ADAPEI
FAH du Loroux Bottereau	15 rue de Nantes	Le Loroux-Bottereau	14	ADAPEI
MAS de l'hopital du Loroux	30 rue des Murailles	Le Loroux-Bottereau	50	Hopital

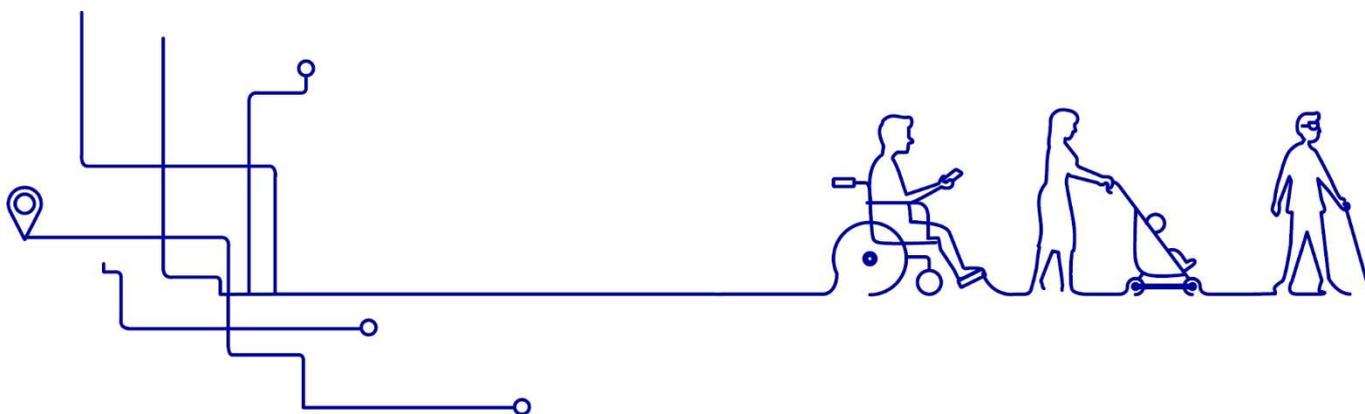
17

RECENSER LA DEMANDE EN LOGEMENT

Les chiffres sont extraits du fichier de la demande locative locale par le service habitat de la CCSL. Au 1^{er} juillet 2023, il y a eu 74 demandes de logement adapté au handicap ou la perte d'autonomie cela représente 9,2 % des demandes de logements sociaux sur le territoire.

50% DES DEMANDEURS ONT PLUS DE 60 ANS

85% DES DEMANDES PORTENT SUR UN LOGEMENT DE TYPE T2 OU T3



Accessibilité et mobilité

LA VOIRIE-PAVE

Conformément à la loi du 11 février 2005 et au décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 les communes ont validé un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.

Chaque commune dispose d'un Plan de mise en accessibilité de ces espaces. Ce plan est un programme de travaux réalisé sur la base d'études de terrain. Ce document recense tous les obstacles et priorise les itinéraires. Pour les élus et techniciens, il permet de programmer les petits travaux (élagage, peinture, ...) et de prévoir les aménagements plus importants comme la création de cheminements piétons, élargissement des trottoirs, suppression ou déplacement des obstacles, stationnements handicapés, marquage au sol... Ces aménagements permettront aux personnes en situation de handicap mais aussi aux personnes âgées, aux enfants, aux poussettes de circuler facilement et en toute sécurité. Des travaux ont d'ores et déjà été engagés dans les communes.

Arrêt de transport ALEOP-La Regrippière



Place du Général de Gaulle- Vallet



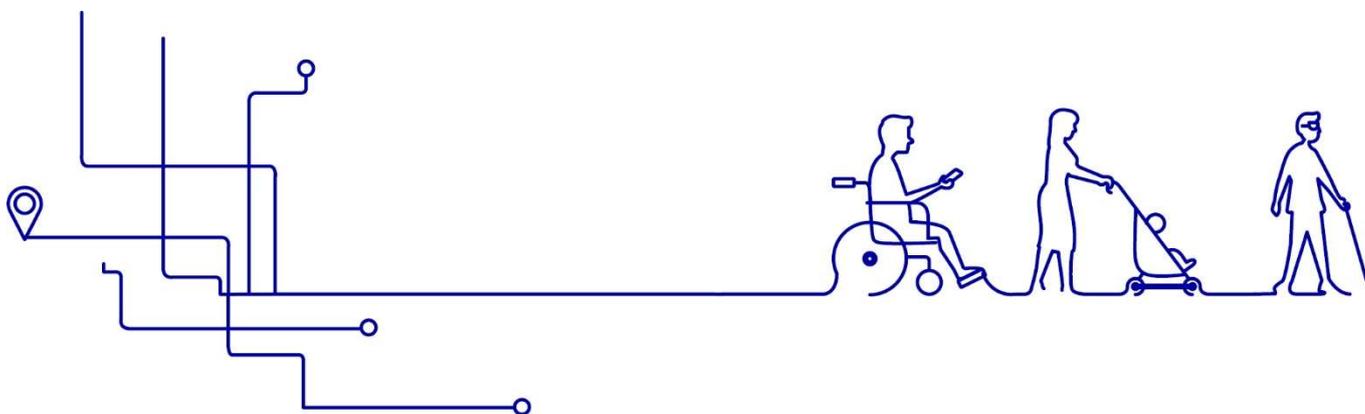
TRANSPORTS COLLECTIFS (DONNEES SOURCE)



La CCSL possède **1** gare accessible sur la commune du Pallet et **3** lignes Aleop

36 arrêts dont 16 accessibles

Soit 11 arrêts sur 20 pour la ligne 330-333 et 5 arrêts sur 16 pour la ligner 331.



Les autres actions en faveur de l'Accessibilité

A L'ECOLE

- Découverte de la langue des signes

Sur le temps de la pause méridienne, dans les écoles élémentaires de Vallet, il est mené un atelier de découverte de la langue des signes française. En partenariat avec l'association « la compagnie la graine bleue », chaque année entre 10 et 20 enfants peuvent sur le temps du midi pendant 6 à 7 séances découvrir la pratique de la langue des signes française. Pour la première fois en 2024 un après-midi jeux en langues des signes a été proposé par deux interprètes de l'association.

Cie
La Graine Bleue

La Graine Bleue est une compagnie de théâtre professionnelle tournée vers le jeune public et la LSF

LE SPORT

- Activités multi sports adaptées

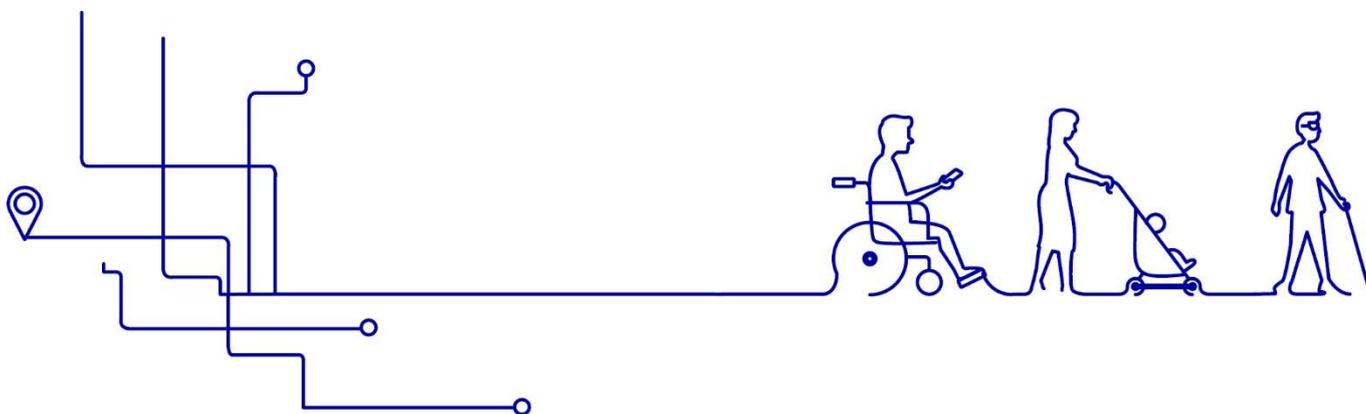
L'OMS et le département, avec le soutien et l'accompagnement des élus au sport, ont créé en 2017 une Ecole Multi Sports Adapté à VALLET. La mise en œuvre de ce projet associe les animateurs sportifs du Département et les clubs sportifs locaux. Cette école concerne des enfants de 7 à 14 ans maximum, porteurs d'un handicap mental et se traduit concrètement par la mise en place d'ateliers de découvertes multisports les mercredis de 13h45 à 15h15 à la salle du complexe du Rouaud (hors vacances scolaires). 12 enfants maximum peuvent être accueillis par atelier. Ils découvrent des sports avec la pratique adaptée : vélo, taekwondo, tir à l'arc, handball, football...Ils sont accompagnés par les bénévoles, éducateurs sportifs des clubs valletais et par un animateur sportif du département.

- Randonnée pédestre

Sur le territoire un circuit est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce circuit est recensé au niveau du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Un contrôle sur site est réalisé tous les 3 ans.

Circuit du Plan d'Eau du Chêne à Saint Julien de Concelles

Facile 0h30 2,2km +3m -4m Boucle (PR)



Circuit au plan d'eau du Chêne de Saint-Julien-de-Concelles, le plan d'eau du Chêne est un site naturel préservé, plan d'eau artificiel de loisirs, situé dans un ancien marais de la Loire entre vignoble et vallée maraîchère.

<https://rando.loire-atlantique.fr/trek/10661-Circuit-du-Plan-d-Eau-du-Chene>



• **MAISON SPORT ET SANTE-CAP SPORT NATURES**

CAP Sports et Nature décline ses activités pour les personnes en situation de handicap grâce à du matériel adapté. La formation des éducateurs sportifs, les affiliations aux Fédérations Françaises Handisport et du Sport adapté assurent l'accueil du public dans les meilleures conditions.

Pour les structures spécialisées

Des activités ponctuelles ou bien des cycles d'activité (voile, vélo) sont proposés aux structures à CAP Sports et Nature ou sur des sites délocalisés.

Pour les particuliers

Les activités club de pleine nature (tir à l'arc, voile, VTT) sont aussi proposées sur des créneaux réservés aux personnes en situation de handicap.

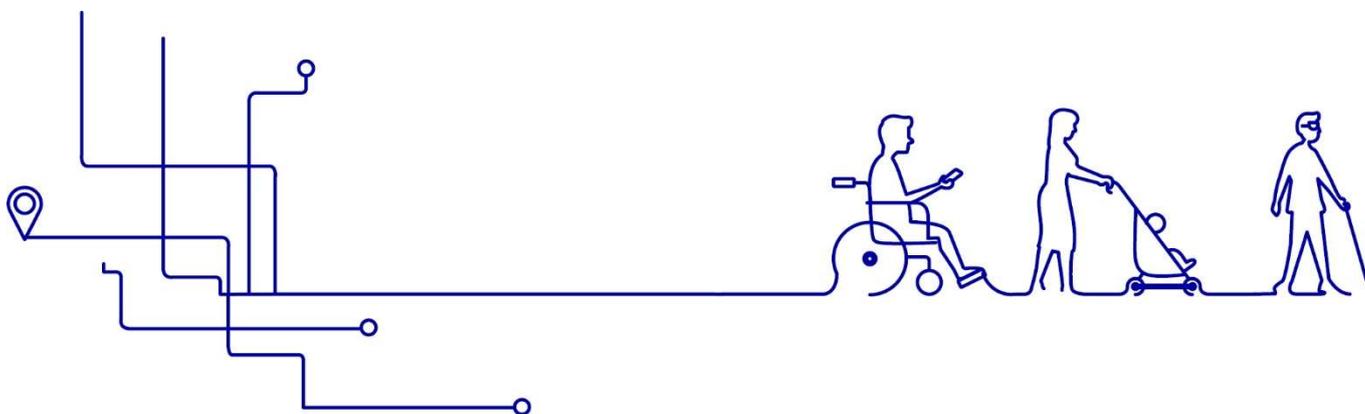
Pour plus d'informations, contacter Cao Sport Nature par mail à l'adresse capSport-santé@capsn.org , 1 route du lac à Saint Julien de Concelles.

CULTURE

Le réseau des bibliothèques de la CCSL propose des ressources audios et des livres en gros caractères. Un service est proposé pour acheminer vos réservations dans la bibliothèque de votre choix.



En lien avec la journée nationale des DYS qui a eu lieu le 10 octobre 2024, le service du réseau des bibliothèques a sélectionné des ouvrages adaptés. Ils ont été mis à disposition de la médiathèque de Vallet. La journée nationale des DYS permet de faire progresser à pas de géant la cause des enfants et adultes porteurs de troubles des apprentissages. La dyslexie, la dyscalculie, la dysphasie et la dyspraxie sont ainsi mieux connues du grand public et la famille des troubles « DYS » de mieux en mieux repérée.



Accessibilité : Bilan et perspectives

BILAN

La majorité des communes devrait clôturer leur Ad'ap avant la fin de mandat.

La commission va devoir trouver une dynamique sur d'autres thématiques. Un sujet important pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite concerne les déplacements. Plusieurs aspects pourront être travailler avec les communes et la communauté de communes : les aménagements de voirie et les transports collectifs.

PERSPECTIVES

- **Formation mutualisée « communiquer des informations accessibles pour tous »**

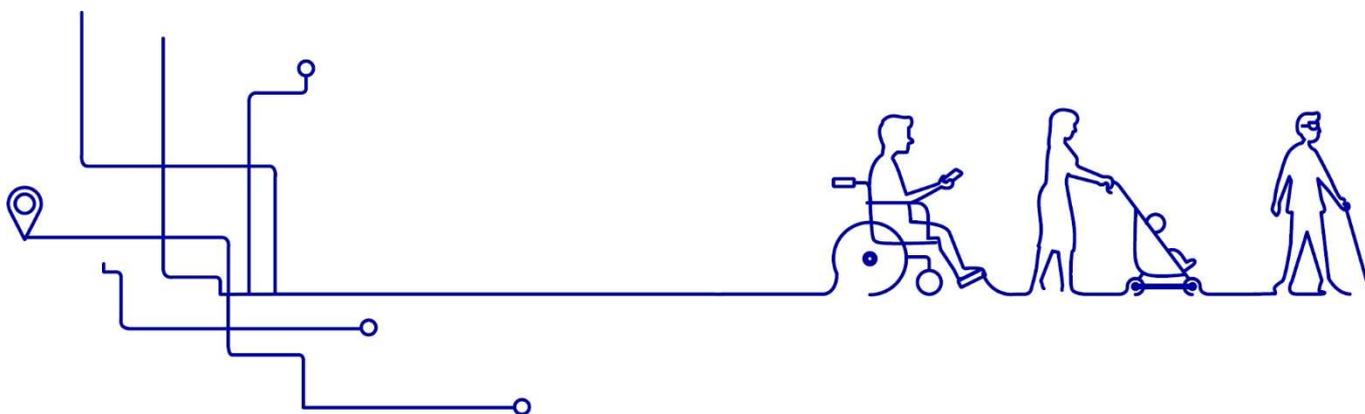
Objectif : Améliorer la communication à destination des personnes en situation de handicap.

- **Guide des évènements**

Objectif : Rendre accessible les différents évènements en Sèvre et Loire.

- **Communication**

Objectif : Faire connaître la Commission intercommunale d'accessibilité via la vidéo.



Accessibilité Annexes

- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
 - Délibération de création CIA
 - Convention de transfert de CCA vers CIA
 - Arrêté de composition de la CIA

- REGLEMENT REGIONAL POUR LE FINANCEMENT DES ARRETS LILA A RENDRE ACCESSIBLE